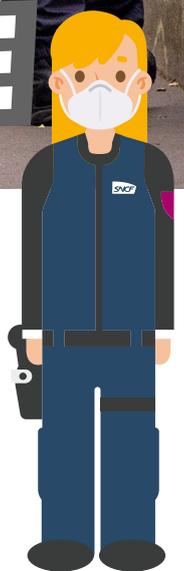




SUGE LA CFDT REVENDIQUE UN ACCORD AGRESSIONS



Le 3 mai dernier, le directeur de la Sûreté recevait les organisations syndicales afin de présenter un projet portant déclinaison et précisions de l'accord agressions (GRH 00955) pour les agents de la SUGE.

Cette rencontre a abouti à la mise en place de mesures unilatérales, mais avec néanmoins plusieurs revendications CFDT intégrées, dont la création d'une commission d'appel et de traitement des situations exceptionnelles. Cette commission aura pour but de pouvoir appliquer les mesures de l'accord agressions pour certaines situations n'entrant

pas dans les conditions d'application actuelles du GRH 00955. Pour rappel, à ce jour, le GRH 00955 est un texte permettant de protéger juridiquement et financièrement tout le personnel du GPU et notamment l'agent SUGE lorsqu'il est victime d'une agression en lien avec son activité professionnelle.

LA CFDT SOUHAITE ALLER PLUS LOIN

Elle revendique la négociation d'un accord agressions à la SUGE ! Les particularités et les risques du métier d'agent SUGE imposent un texte digne de ce nom. L'explosion de la violence et des incivilités nécessite une protection juridique et physique efficace pour les agents. ☹️☹️☹️



SUGE LA CFDT REVENDIQUE UN ACCORD AGRESSIONS

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA CFDT SUR CETTE THÉMATIQUE

- #1 **La présence d'un avocat** pour toutes les procédures judiciaires, y compris les confrontations.
- #2 **La prise en charge** des procédures et la constitution des dossiers (suivi des plaintes, constitution de partie civile, etc.).
- #3 **L'anonymisation** : la possibilité pour les agents de la sûreté ferroviaire qui déposent plainte d'indiquer seulement leur numéro de CP et non plus leurs noms et prénoms afin d'éviter les représailles.
- #4 **Une meilleure prise en compte** systématique des pertes financières (allocations et indemnités).
- #5 **Le maintien de l'IPA et ICPA** lorsqu'une agression entraîne un reclassement de l'agent.
- #6 **Que les mesures décrites** dans le GRH 00955 ne fassent l'objet d'aucune interprétation par les DZS et la Direction de la Sûreté. ●

AGENTS DE LA SUGE, LA CFDT VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Preuve en est : le 18 juin dernier, après de longues négociations et une audience individuelle, la CFDT a obtenu l'application de l'accord agressions pour un agent lyonnais blessé lors d'une séance TIS. L'application de l'accord agressions a été rendue possible après validation en commission d'appel et de traitement des situations exceptionnelles. ●



FOCUS SUR LES DERNIÈRES ACTIONS DE LA CFDT POUR LES AGENTS DE LA SUGE



MARS

La Direction de la Sûreté demandait le remboursement des ICH perçues par les maîtres-chiens pour l'exercice de formation cynophile de l'année 2020. ●

Immédiatement avisée par les agents, la CFDT intervenait afin d'en demander l'annulation, qui sera obtenue après négociation.



JUIN

Après une audience en avril et une DCI en juin, la direction s'engageait sur :

- ➔ l'attribution d'une gratification exceptionnelle de 250 euros par quinzaine travaillée pour les mois de juillet et août 2021 pour tous les maîtres-chiens cynodétection ;
- ➔ l'étude sur la rémunération des maîtres-chiens cynodétection. ●

Pour la CFDT, ces actions sont une reconnaissance de l'engagement des équipes cynophiles, mais notre organisation syndicale souhaite des actions à long terme et réitère sa demande pour le versement de l'ICH ou d'une indemnité spécifique lors des déplacements en formation STAC.



24 JUIN

Lors d'une visite du chenil de Villeneuve-Saint-Georges, la DDS annonçait plusieurs mesures :

- ➔ création de 20 qualifications D, 20 qualifications C et 3 qualifications E par VAP ;
- ➔ mise en place d'une gratification exceptionnelle pour les déplacements en formation STAC ;
- ➔ mise à disposition de VS pour tous les maîtres-chiens cynotechniques. ●

La prise en compte de toutes les revendications de la CFDT Cheminots émises au cours de l'audience d'avril et de la DCI de juin démontre clairement l'écoute de la DDS de nos demandes légitimes.

